

Ligsdorf



BULLETIN MUNICIPAL 2017



Comme l'eau vive
Coule la vie, coulent les années.....
Vient une Nouvelle Année.....
A chacun d'y plonger

Au seuil de cette nouvelle année 2017 importante pour l'avenir de la France, je vous présente tous mes vœux de bonheur, de santé et de réussite. Que l'année à venir soit placée sous le signe de la joie et de l'espérance pour vous même et tous ceux qui vous sont chers.

En 2015, sur décision de l'Education Nationale, d'importants changements ont eu lieu pour nos enfants de la maternelle et de la primaire du regroupement scolaire.

Les écoles de Bendorf et de Winkel ont été fermées et les élèves regroupés sur Ligsdorf en deux classes dans l'attente que la future école de Ferrette soit opérationnelle. Si tout se déroule selon les prévisions, la rentrée 2019 se fera dans cette nouvelle école fonctionnelle et bien étudiée dotée d'un périscolaire.

À vous tous et à vos familles,

JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE 2017

Le Maire
G. BILGER

À méditer :
«Le pessimiste se plaint du vent,
L'optimiste espère qu'il va changer,
Le réaliste ajuste ses voiles».

William Arthur Ward

SEANCE DU 03 MARS 2016

Présents : MMES. MM. *BILGER Guy, Maire – BRUGGER Doris – HENGY Raymond – BLIND David, Adjointe – MEISTER Josiane - SCHOFFIT Paul - RITTY Yolande - HENGY Sébastien - KAUFFMANN Nicolas - MULLER Noël.*

Absents excusés : MME. *HENGY Martine*

Secrétaire de séance : M. *HENGY Sébastien.*

La séance s'ouvre à 20h05

Ordre du jour :

- Approbation de la dernière séance du 03/12/2015
- Convention assistance ADAUHR
- Adhésion des communes de Kiffis et Sondersdorf au SIAS, modification des statuts du SIAS et extension du périmètre du RPI
- Motion de soutien à la brigade verte
- Devis pour tuyaux sapeurs-pompiers
- Devis EMT pour capots de captage de sources
- Divers.

1) Approbation de la dernière séance du 03/12/2015

La séance débute avec la relecture du compte-rendu de la dernière séance en date du 03/12/2015. Le point 2 de ce compte-rendu soulève des objections et le conseil se prononce contre la rédaction de ce point.

En effet, le conseil municipal a voté lors de la séance du 03/12/2015 contre la proposition de regroupement des communautés de communes sous la forme d'un 6 +1. Cependant, contrairement à ce qui est rédigé dans le compte-rendu de séance, le conseil municipal n'a pas émis le souhait d'un regroupement des 7 communautés de communes, auquel plusieurs membres du conseil n'auraient pas apporté leur soutien. Le sujet a simplement été invoqué, mais pas soumis à votation.

L'envoi d'un rectificatif de cette mention au préfet a été demandé par l'ensemble des membres du conseil municipal. Une modification du compte-rendu de la séance du 03/12/2015 a été demandée.

2/ Convention assistance ADAUHR

Lecture par le maire d'une demande de renouvellement de la convention assistance ADAUHR signée il y a trois ans et arrivant à échéance.

L'ADHAUR est une agence départementale qui met gratuitement à disposition ses conseils et services aux collectivités locales. La commune de Ligsdorf a notamment fait appels à leurs services dans le cadre d'une étude sur l'agrandissement du cimetière de la commune.

Le conseil décide de prolonger la convention pour une durée de trois ans.

3/ Adhésion des communes de Kiffis et Sondersdorf au SIAS, modification des statuts du SIAS et extension du périmètre du RPI

Lecture par le maire de la proposition de lettre définissant l'acceptation des candidatures des communes de Kiffis et Sondersdorf à l'adhésion au SIAS. Lecture des modifications qu'engendrerait l'intégration de ces deux communes aux statuts du SIAS. Le SIAS sera notamment rebaptisé SISJA (Syndicat Intercommunal Scolaire du Jura Alsacien).

Le conseil municipal approuve l'adhésion de ces deux communes et les modifications de statut liées à celle-ci.

4/ Motion de soutien à la Brigade Verte

Lecture par le maire d'un courrier transmis par la Brigade Verte demandant le soutien de la commune concernant la motion présentée. Cette motion de soutien est rédigée pour permettre de pérenniser le fonctionnement de la Brigade Verte qui peut disparaître suite à parution récente d'une nouvelle loi. Le conseil municipal accepte de se joindre à cette motion de soutien.

5/ Devis pour tuyaux sapeurs-pompier

Etude d'un devis de la société DUMONT Sécurité pour l'achat de 6 tuyaux souples 45, 4 tuyaux 70 et des éléments plastiques pour permettre le passage de véhicules sur les tuyaux lorsque ceux-ci traversent la chaussée.

Le conseil municipal se prononce favorable à l'achat de ces fournitures.

6/ Devis EMT pour capots captage des eaux

Les capots de protection des zones de captage des eaux ne sont plus aux normes, quatre d'entre eux doivent faire l'objet d'un remplacement obligatoire sur requête de l'Agence de l'eau.

Un devis a donc été demandé à EMT pour remplacement des capots qui ne sont plus aux normes (1 capot de dimension 900 x 900mm et 3 capots de dimensions 800 x 800 mm). Ils proposent quatre capots INOX d'épaisseur 4mm pour un montant total de 7196€ H.T y compris la fourniture, la pose, le scellement et la reprise des dalles de pose par mortier de finition, la dépose et l'évacuation des anciens capots en fonte. Après chaque pose un nettoyage et une désinfection seront réalisés sur chaque collecteur.

Une subvention de 70% est allouée à la commune pour cet achat.

Le conseil municipal approuve l'achat de ces 4 capots proposés par EMT.

7/ Divers

- Travaux sylvicoles :

Des travaux d'un montant de 5920 euros H.T. ont été approuvés par le conseil municipal pour l'entretien et la gestion des forêts de la commune

- Géoréférencement des canalisations :

Deux devis ont été présentés pour un travail de géoréférencement exact des canalisations de la commune. Ces travaux sont menés afin de protéger la commune en cas d'endommagement des canalisations lors de travaux d'urbanisme. En effet, si aucun plan sur lequel figure le passage des canalisations n'est fourni par la commune lors de travaux effectués sur les voies publiques, la commune sera jugée responsable des dégâts en cas de casse d'une canalisation et devra alors payer la remise en état des canalisations. Si le plan est fourni, c'est l'entreprise qui a détruit la canalisation qui devra payer les réparations et non plus la commune.

Le conseil municipal décide d'accepter le devis de la société Géolocal pour un montant de 11163€ H.T. pour la définition du plan de géoréférencement des 10370m de canalisations de la commune. Une subvention se montant à 70% de cette somme a été allouée par l'Agence de l'eau à la commune de Ligsdorf pour la tenue des travaux.

- Demandes de subventions à la commune :

Dix demandes de subventions ont été soumises à la commune par divers organismes. Le conseil municipal a décidé de répondre favorablement à six d'entre elles. Elles concernent :

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

- o La prévention routière (organisation de journée de sensibilisation dans les écoles du RPI): 30€
- o APAMAD (Aide aux Personnes Agées pour maintien à domicile) : 199€
- o APALIB (Aide aux Personnes Agées, aide à la personne, aide à domicile) : 175 €
- o Mieux vivre à Saint Morand : 100€
- o Amis des personnes âgées de Luppach : 200€
- o Ecole Arcabas (Ferrette) pour voyage scolaire de deux élèves vivant à Ligsdorf : 65€

- Ecole :

Un membre du conseil rend attentif au fait qu'il faudra sans doute prévoir un local pour stockage des affaires de classe en cas de déménagement de la classe de Bendorf dans les locaux de l'école de Ligsdorf.

La commune est consciente des problèmes et les concertations débuteront dès que la situation sera moins floue. Une réunion aura lieu le lundi 07/03 pour clarifier la situation concernant les classes du RPI pour la rentrée 2016-2017 à laquelle participera l'inspectrice d'académie. Les résultats de cette réunion seront rapportés durant le conseil d'école qui suivra.

- Présentation d'un projet de site cinéraire pour le cimetière de Ligsdorf :

A titre informatif, un devis a été proposé à la commune de Ligsdorf pour la mise en place d'un colombarium à proximité du cimetière. D'autres devis seront demandés et étudiés ultérieurement.

- Nettoyage forêt :

Un membre du conseil municipal propose d'étudier la possibilité de nettoyer la forêt le long du ruisseau du « Rheinbach » (arbres tombés, branchages,...). Cette action n'est pas jugée prioritaire à ce jour.

- Antenne collective :

Le 4-5 avril, la réception des chaînes par la TNT sera modifiée. De nombreuses campagnes d'informations ont lieu en ce moment qui expliquent les démarches à suivre pour permettre le maintien de la réception de la télévision qui passe en HD. Dans ce cadre, la commune doit effectuer des changements au niveau du poste de distributions des signaux TNT passant par l'antenne collective. Un investissement de 2700€ est nécessaire pour permettre de maintenir la réception de Canal + en clair pour les utilisateurs de l'antenne collective et a été validé par le conseil municipal. Cet investissement s'accompagnera de la réception de trois nouvelles chaînes, en plus du maintien de la chaîne Canal +. Une proposition de révision de l'abonnement à l'antenne collective sera étudiée lors du prochain conseil municipal.

La séance se clôture à 23h15.

SEANCE DU 12 AVRIL 2016

Présents : MMES. MM. BILGER Guy, Maire – BRUGGER Doris – HENGY Raymond – BLIND David, Adjoint – MEISTER Josiane - RITTY Yolande - HENGY Sébastien - HENGY Martine - KAUFFMANN Nicolas - MULLER Noël.

Absent excusé : M. SCHOFFIT Paul.

Secrétaire de séance : M. BLIND David.

La séance s'ouvre à 19h35

Ordre du jour :

- Approbation de la dernière séance du 03/03/2016
- Compte administratif 2015 Commune et Service Eau
- Vote des quatre taxes
- Budget 2016 Commune et Service Eau
- Adhésion Com Com Val de Villé Syndicat Electricité
- Délibération Com Com à sept – projet de périmètre
- RPI extension périmètre
- Facture SDIS
- Abonnement télédistribution
- Divers

1/ Approbation de la dernière séance du 03/03/2016

La séance débute avec la relecture du compte-rendu de la dernière séance en date du 03/03/2016 approuvé à l'unanimité.

2/ Compte administratif 2015 Commune et Service Eau

Le compte administratif 2015 de la Commune et celui du Service de l'Eau ont été approuvés à l'unanimité.

3/ Vote des quatre taxes

Suite à l'explication faite par le Maire que les taxes communales n'ont pas changé depuis 2012 et que la Dotation Globale de Fonctionnement ne cesse de baisser depuis 2014 (31781€ en 2014, 27740€ en 2015 et 17036€ en 2016), le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter deux taxes sur les quatre.

La taxe d'habitation passe de 12,36 % à 12,67 % (la moyenne nationale étant de 24,19 % et départementale de 22,35 %).

La taxe foncière bâtie passe de 7,75 % à 7,95 % (la moyenne nationale étant de 20,52 % et départementale de 16,35 %).

La taxe foncière non bâtie payée en grande partie par la commune reste à 47,53 % (la moyenne nationale étant de 49,15 % et départementale de 65,89 %).

La contribution foncière des entreprises reste à 14,20 % (la moyenne nationale étant de 25,95 %)

Ces augmentations de 2,25 % de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâtie représentent 2000€ de recettes supplémentaires pour la commune.

4/ Budget 2016 Commune et Service Eau

Le budget 2016 de la Commune et celui du Service de l'Eau ont été approuvés à l'unanimité. Les chantiers importants en 2016 étant la réfection de la route rue de la Tuilerie, le parking et l'accessibilité handicapée de l'Eglise, le géoréférencement de notre réseau d'eau potable, le début des études concernant notre projet de construction d'un regroupement scolaire et du périscolaire à Ferrette ainsi que la construction du nouveau réservoir d'eau potable.

5/ Adhésion Com Com Val de Villé Syndicat Electricité

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'adhésion de la Com Com du Val de Villé au Syndicat d'Electricité et du Gaz du Haut-Rhin ainsi qu'à la révision des statuts de ce syndicat.

6/ Délibération Com Com à sept – projet de périmètre

Le Maire nous a lu la lettre du Préfet concernant le projet d'une Com Com à sept (Altkirch, Jura Alsacien, Largue, Porte d'Alsace, Hunsbach, Ill et Gersbach et Illfurth) et a soumis ce projet au vote à main levée. Le résultat de ce vote est un avis favorable, une abstention et huit contre. Il sera transmis à la Préfecture qui recevra les résultats des votes des autres communes de ce secteur avant de prendre la décision définitive concernant les modalités de regroupement des Com Com.

Le vote massif contre ce projet s'explique notamment par la taille jugée trop importante de cette future Com Com et des craintes de la représentativité de la Commune de Ligsdorf dans cette grande structure.

7/ RPI extension périmètre

Le RPI actuel regroupe les communes de Bendorf, Ligsdorf, Winkel et Lucelle. Les enfants de ces communes ayant choisi l'enseignement bilingue fréquentent l'école de Ferrette qui ne fait pas partie de notre RPI. A la rentrée scolaire 2016/2017 les écoles de Bendorf et de Winkel seront fermées, les élèves des petites et moyennes sections de l'école maternelle de notre RPI iront à Ferrette et les élèves de la grande section maternelle jusqu'au CM2 iront à Ligsdorf répartis dans deux salles de classe. Fort de ce constat, le conseil municipal décide à l'unanimité l'extension du périmètre du RPI à la ville de Ferrette.

8/ Facture SDIS

Pour information, la contribution financière annuelle de la commune de Ligsdorf au SDIS (Service Départemental Incendies et Secours) s'élève à 4368€.

9/ Abonnement télédistribution

Le montant annuel de l'abonnement à la télédistribution est actuellement de 55€. Le conseil municipal décide à l'unanimité de facturer ce service à 65€ par an à partir de 2016.

10/ Divers

- Proposition de vente d'une maison à la commune :

Mr Schoen Joel a envoyé un mail à la commune lui indiquant qu'il souhaite vendre sa maison située rue de Ferrette et lui demandant si elle était intéressée pour l'acheter. La commune n'est pas intéressée par l'achat de cette maison mais souhaite rencontrer Mr Schoen au sujet du terrain en face de cette maison qui pourrait nous intéresser pour construire le bâtiment nécessaire à l'accueil de la pompe de relevage pour le projet d'assainissement collectif.

- Demandes de subventions à la commune :

Trois demandes de subventions ont été soumises à la commune par divers organismes. Le conseil municipal a décidé de répondre favorablement à une d'entre elles qui concerne:

- o AFSEP (Association Française Sclérose En Plaque) : 100€

- Création d'un site internet :

Hengy Sébastien va faire avancer le projet de création d'un site internet de la commune avec l'aide d'Alexandre Ritty. Lorsque ce site sera finalisé, les associations communales pourront y intégrer des documents (photos, comptes rendus de réunion, tarifs...) si elles le souhaitent.

La commune souhaite notamment y intégrer des photos de notre salle communale afin de toucher un public plus large et d'essayer de la louer plus souvent dans l'espoir de couvrir les charges payées par la commune liées à l'exploitation de ce bâtiment (électricité, eau...).

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

- Sortie forêt :

La date du lundi 16 mai 2016 a été retenue pour la sortie du conseil municipal en forêt afin de faire la tournée des sources d'eau de notre réseau d'eau potable et de parler des travaux de mise aux normes des captages (engrillagement, panneaux de signalisation d'entrée et de sortie des périmètres de protection des zones de captage, localisation des canalisations d'amenée d'eau au réservoir, changement des capots de captage...).

A l'issue de cette sortie, un repas sera pris ensemble.

La séance se clôture à 22h45.

SEANCE DU 05 JUILLET 2016

Présents : *MMES. MM. BILGER Guy, Maire - BRUGGER Doris - HENGY Raymond - BLIND David, Adjoint - HENGY Martine - HENGY Sébastien - KAUFFMANN Nicolas - MEISTER Josiane - MULLER Noël - RITTY Yolande - SCHOFFIT Paul.*

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : *BRUGGER Doris*

La séance s'ouvre à 19h35

Ordre du jour :

- Approbation de la dernière séance du 12/04/2016
- Permis de construire
- Demande de subvention eau potable région
- SISJA modification statuts
- Divers

1/ Approbation de la dernière séance du 12/04/2016

La séance débute avec la relecture du compte-rendu de la dernière séance en date du 12/04/2016 approuvé à l'unanimité.

2/ Permis de construire

Plusieurs demandes de permis de construire et demandes de certificats d'urbanisme informatif ou opérationnel ont été déposées en mairie, à savoir :

- Permis de construire pour une maison d'habitation individuelle par Mr Schmitt Matthieu
- Certificat d'urbanisme informatif pour la vente de la maison de Mme Montavon Claudine
- 3 déclarations de travaux pour construction d'une piscine enterrée :

Mr Blind Thierry

Mr Pfendler Jonathan

Mr Bartholomé Franck

- Certificat d'urbanisme opérationnel au lieu-dit Hagmatten de la parcelle 47, section 06 par Mr Ginot Philippe pour la construction de la maison d'habitation. Une conduite d'eau traverse cette parcelle. Cette dernière se situe à moins de 100 m de l'implantation de la future station de traitement des eaux usées.

3/ Demande de subvention eau potable

La Région a signé un pacte spécifique à la ruralité qui se traduit par un plan régional de soutien. 23 Millions d'Euros seront investis dans les communes de moins de 2000 habitants d'ici fin de l'année 2016 dans les domaines suivants : bâtiments, travaux public,...

Un montant maximum à hauteur de 20 000€ ou 20% du projet peut être obtenu par demande effectuée. Le Maire propose de soumettre le dossier d'amélioration de la qualité et quantité d'eau potable.

4/ SISJA

Le Maire nous fait part de la modification des statuts du SISJA suite à l'adhésion des communes de Sondersdorf et de Kiffis. Après la lecture, les nouveaux statuts ont été acceptés à l'unanimité par le conseil municipal.

Le SISJA demande à la commune une participation de 12105,19€ pour financer les études effectuées et les frais d'architecture pour la nouvelle école. La participation est calculée au prorata du nombre d'habitants.

Dans le budget fonctionnement un montant de 23000€ a déjà été versé au SISJA.

5/ Divers

- Dotation de l'état :

Le Maire informe le conseil municipal de la dotation globale de fonctionnement pour un montant total de 28340€, à savoir 2895€ pour la dotation particulière de l'élus local, 8409€ pour la dotation solidarité rurale et 17036€ pour la dotation forfaitaire des communes.

- Demande de subvention :

Une demande de subvention du Bibiobus a été soumise à la commune qui y répond favorablement pour un montant de 30€.

- Subvention accordée :

Le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier du Conseil Départemental répondant positivement à la demande de subvention en allouant la somme de 3347€ qui représente 10% du montant hors taxe des travaux pour la réfection de la rue des Tuileries et du Réservoir.

- Ecole :

Suite au transfert d'une seconde classe à Ligsdorf, la Directrice Mme Goerig sollicite la commune pour effectuer quelques travaux avant la rentrée prochaine à savoir :

- Repeindre le couloir qui sert de vestiaire et changer le luminaire de celui-ci. Nicolas Kauffmann se propose pour l'installation un nouvel éclairage.

- Fermer l'accès à la cour d'école entre le préau et la salle des fêtes pendant les heures de classe.

Le conseil municipal propose son aide au corps enseignant pendant les congés scolaires pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions en septembre prochain.

- Information du SIAS :

La subvention du Conseil Général pour le transport scolaire baissera. Elle s'élevait à 62 000€ ce qui correspond à 82% et passera à 66%.

- Sortie des aînés et du conseil municipal

Suite à une réflexion, le conseil municipal décide de reconduire la sortie des aînés avec la municipalité.

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

La sortie aura lieu le samedi 24 septembre 2016.

- Qualité et quantité eau potable :

Une étude hydro géotechnique a été réalisée sur la parcelle 149 pour l'implantation du nouveau réservoir. Lors des forages une importante faille a été détectée. Un devis pour une étude karstique afin de mesurer la taille de la faille a été proposé. Ce dernier étant trop onéreux, le maire et les adjoints proposent une autre étude du sol sur la parcelle 505.

- Fuite d'eau :

Suite à une augmentation d'environ 60m³ de la consommation d'eau potable pour notre village, le Maire, les adjoints avec l'aide de l'ouvrier municipal ont mesuré les débits d'eau potable dans la nuit du 23 au 24 juin 2016. En fermant vanne par vanne, la fuite d'eau a pu être localisée dans la rue principale (entre le carrefour de l'église et la sortie vers Winkel).

Un particulier a décelé une fuite sur sa propriété, qui correspondait à la fuite susmentionnée.

- Protection des sources :

Le Maire informe le conseil municipal de l'avancement du projet de la Protection des Sources. Suite à l'enquête publique, la commune est dans l'attente d'une réponse de Mr Wittig concernant l'achat ou l'échange de terrain sur lequel se trouve les sources 18 et 19.

- Plan canicule :

Le conseil Général par le biais de l'APAMAD-APALIB recherche une personne qui pourra contacter les personnes concernées si nécessaire. Josiane MEISTER se propose.

- Déchets verts :

Suite à diverses demandes de particuliers, le conseil municipal décide de changer les horaires d'ouverture des déchets verts, à savoir :

- Juin à septembre : Le samedi de 13h à 19h
- Octobre à Mai : Le samedi de 14h à 17h

Lors d'intervention sur le réseau de la télédistribution, Nicolas Kauffmann a observé des câbles étirés. Un élagage des arbres sera nécessaire. Un courrier sera envoyé à Mr Kamber.

- Eclairage public :

Etant donné que plusieurs lampadaires ne fonctionnent plus, l'entreprise SODIELEC sera sollicitée. La séance est clôturée à 22h20.

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le vingt et un septembre le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. Guy BILGER, le Maire.

Étaient présents : BLIND David, BRUGGER Doris, HENGY Martine, HENGY Sébastien, KAUFFMANN Nicolas, MEISTER Josiane, MULLER Noël, RITTY Yolande.

Étaient excusés : HENGY Raymond, SCHOFFIT Paul.

M. Guy BILGER, Le Maire, indique qu'il est 19h35, le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

1. Nomination du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal de Ligsdorf désigne à l'unanimité Mme KORNMANN Aurélie comme secrétaire de séance.

Le conseil vote : Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 9

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du Mardi 05 Juillet 2016

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du Mardi 05 Juillet 2016 dont lecture a été faite à l'ensemble des membres, ne soulevant aucune objection, est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées. Il est ainsi procédé à sa signature.

Le conseil vote : Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 9

3. Convention de partenariat pour l'accès au site INFOGEO68

Vu la loi N°92-597 du 1er juillet 1992 du code de la Propriété intellectuelle et son article L.122-2,

Vu le Codé général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Général du Haut- Rhin en date du 07 mars 2008 relative à l'organisation du Système d'Information Géographique départemental,

Vu les explications de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise M. Le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Général pour l'accès au site Infogéo 68 et l'échange de données géographiques et descriptives sur le territoire du Haut-Rhin.

Charge M. Le Maire d'effectuer les formalités administratives et financières nécessaires

Le conseil vote : Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 9

4. ONF

- 4.1 Etat prévisionnel des coupes pour l'exercice 2017

Le Conseil Municipal accepte la répartition des coupes entre bois façonné et bois sur pied ;

Parcelles 1-20-22a-23a-15-21a-24a : Le Conseil municipal accepte l'état prévisionnel des coupes proposé.

Le conseil vote : Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 9

- 4.2 Approbation de l'Etat d'assiette 2018

Le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette 2018, étant précisé que cette dernière n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites. Après la campagne de martelage, ces coupes seront inscrites à l'EPC de l'exercice 2017 qui sera soumis comme chaque année, à l'approbation de la commune.

Le conseil vote : Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 9

5. BUDGET : DCM modificative du budget

La Commune de Ligsdorf a réceptionné en date du 01 septembre 2016, le décompte de participation à l'investissement par le SISJA, transmis par le Président Syndicat intercommunal scolaire du Jura Alsacien. Le montant de cette participation s'élève à 9 960.00 € (représentant 90% du montant total). N'ayant pas été prévu au budget il convient de procéder à une décision modificative du budget. Le conseil municipal décide de procéder à la décision modificative suivante sur le budget général de la commune 2016 :

Crédits à ouvrir : chapitre 20 article 204172 (Bâtiments et installations) +10 000.00 €

Crédits à réduire : chapitre 21 article 21538 (autres réseaux) -10 000.00 €

Le conseil vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 9

6. COMMUNAUTE DE COMMUNES : Harmonisation des statuts

Le Maire expose au conseil municipal :

Dans le cadre de la fusion au 1er janvier 2017 de la Communauté de Communes du Jura Alsacien avec les communautés d'Altkirch, du Secteur d'Illfurth, d'Ill et Gersbach et de la Vallée du Hundsbach, le président de la CCJA a proposé, de concert avec les présidents des communautés amenées à fusionner, d'harmoniser les statuts.

Il s'agit principalement de se mettre en conformité avec l'article L5214-16 du CGCT en fixant les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives. L'intérêt communautaire sera défini selon les compétences dans une délibération ultérieure. Le principe est celui d'une harmonisation de forme et non de suppression ou rajout de compétences.

Le Maire indique que le conseil communautaire a approuvé ces modifications statutaires par délibération du 15 septembre 2016.

Ayant entendu le Maire et après avoir pris connaissance de la rédaction des statuts,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les modifications des statuts de la Communauté de Communes du Jura Alsacien ci-annexés.

Le conseil vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 9

Copie au Président de la CCJA.

7. Point Urbanisme

Monsieur Le Maire fait le point sur les derniers dossiers rentrés par rapport au dernier Conseil Municipal du 05 juillet 2016 ;

- un certificat d'urbanisme déposé par Me AMBLARD
- un certificat d'urbanisme déposé par Me KLEIN Christine
- un certificat d'urbanisme déposé par Me STEHLIN Michel

8. Divers

- 8.1 Lecture du courrier de Monsieur UTINGER.

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

- 8.2 Information du Courrier Pays du Sundgau (Appel à candidature STUWA 2017 - M. Le Maire explique qu'il s'agit des œuvres d'art mis en place par le Pays du Sundgau dans différentes communes, 16 œuvres sont d'ores et déjà en place).

La Commune décide de ne pas se porter candidat.

- 8.3 David BLIND et Nicolas KAUFFMANN présentent sur photo maquette le projet du futur groupe scolaire et périscolaire Robelin à Ferrette. Le bureau d'architecte retenu est «CRUPI» de Colmar.

La construction des murs est prévue en béton avec des toitures végétalisées. Le bâtiment sera accessible aux personnes à mobilité réduite avec la présence intérieure d'un ascenseur. Le chauffage est centralisé et se fera à l'aide de pellets. Le projet s'élève à 4 millions 100. La rentrée est prévue pour septembre 2019 si les délais administratifs et travaux sont tenus.

- 8.4 Nicolas KAUFFMANN fait un point sur le problème qu'il y a eu avec le propriétaire des onze chiens suite à morsure. Une plainte a été déposée à la gendarmerie, un signalement a été fait en Mairie. Le seul recours du Maire est un signalement à la Brigade Verte qui peut saisir le chien pour divagation si tel était le cas. Monsieur Le Maire assure qu'il va suivre ce dossier de près et être vigilant.

- 8.5 Nicolas KAUFFMANN demande si la Commune a déjà reçu un courrier concernant la fibre optique, puisque les communes câblées seraient prioritaires.

- 8.6 HENGY Sébastien explique qu'il travaille sur la mise en place du site internet de la commune qui devrait voir le jour dans les jours prochains.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. Guy BILGER, Le Maire lève la séance à 21H15.

Le secrétaire,
Aurélié KORNMANN

Le Président,
Guy BILGER

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize et le vingt-huit du mois octobre le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt et un octobre de la même année, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. Guy BILGER, le Maire.

Étaient présents : BLIND David, BRUGGER Doris, HENGY Raymond, HENGY Sébastien, KAUFFMANN Nicolas, MEISTER Josiane, MULLER Noëi, SCHOFFIT Paul, RITTY Yolande.

Étaient excusés : HENGY Martine.

M. Guy BILGER, Maire, indique qu'il est 19H30, le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

1. Nomination du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande s'il y a un conseiller qui désire effectuer le secrétariat de séance, n'ayant aucune réponse, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. MANGENEY Bernard comme secrétaire de séance.

Le conseil vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du Mardi 05 Juillet 2016

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 21 Octobre 2016 dont lecture a été faite à l'ensemble des membres, ne soulevant aucune objection, est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées. Il est ainsi procédé à sa signature.

Le conseil vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

3. Instauration du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le Conseil Municipal vote l'instauration du RIFSEEP.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 01/01/2017.

L'IFSE et le CIA sont exclusifs, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature.

Le RIFSEEP ne pourra se cumuler avec :

- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) ;
- L'indemnité d'administration et de technicité (IAT) ;
- L'indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP).

Les délibérations antérieures concernant la mise en place de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) et de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP) sont donc abrogée(s) à compter de la même date pour les cadres d'emplois bénéficiant du RIFSEEP.

L'IFSE est en revanche cumulable avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement) ;
- Les dispositifs d'intéressement collectif (exemple : protection sociale et prévoyance) ;

Les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (exemples : indemnité compensatrice,

- Les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (exemples : indemnité compensatrice, indemnité différentielle, GIPA, ...)

- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes) ;
- Les avantages collectivement acquis ayant le caractère de complément de rémunération, en application de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée (13ème mois, prime de fin d'année).

Le conseil vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

4. BUDGET : DCM modificative du budget

La Commune de Ligsdorf a réceptionné en date du 25 octobre 2016, le décompte du solde de participation à l'investissement par le SISJA, transmis par le Président Syndicat intercommunal scolaire du Jura Alsacien. Le montant de cette participation s'élève à 890.73€ (représentant 10% du montant total). N'ayant pas été prévu au budget il convient de procéder à une décision modificative du budget.

Le conseil municipal décide de procéder à la décision modificative suivante sur le budget général de la commune 2016 :

Crédits à ouvrir : chapitre 204 article 204172 (Bâtiments et installations) +1 000.00 €

Crédits à réduire : chapitre 21 article 21538 (autres réseaux) -1 000.00 €

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil vote : Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 10

5. Point Urbanisme

Monsieur Le Maire fait le point sur les derniers dossiers rentrés par rapport au dernier Conseil Municipal du 21 septembre 2016 ;

- un certificat d'urbanisme déposé par Me SIFFERT-KLUSKA Hélène, terrain GINOT Philippe
- un certificat d'urbanisme déposé par Me SIFFERT-KLUSKA Hélène, maison GINOT Anne
- un certificat d'urbanisme déposé par Me BROM Jean-Paul, maison VOELKER Edith
- un certificat d'urbanisme déposé par M. HENGY Morand, terrain rue de Raedersdorf

6. Divers

- 6.1 Approbation chèque GROUPAMA€ 334,86 remboursement sinistre bris glace tracteur communal.

- 6.2 Demande de subvention de l'APEI Saint-André de CERNAY, le Conseil Municipal n'a pas donné suite.

- 6.3 Monsieur le Maire a donné lecture de la lettre de remerciement de l'APEI de HIRSINGUE pour l'opération « Brioches » dont la vente a rapporté la somme de 610€ Un grand merci également aux personnes ayant effectué la vente.

- 6.4 Le sel de déneigement pour la Commune sera fourni sous forme de sacs de 25 kg

- 6.5 Monsieur KAUFFMANN Nicolas a fait état d'un courriel de Monsieur STUDER, technicien de la Société TECHNICOM de MASEVAUX à propos des changements à intervenir sur les chaînes allemandes en 2017 sur le réseau de télédistribution du village.

- 6.6 Monsieur BLIND David a effectué un compte-rendu des dernières réunions du SISJA concernant la nouvelle école à FERRETTE.

- 6.7 Monsieur HENGY Raymond a fait état des débits d'entrée et de sortie du réservoir d'eau potable et Madame BRUGGER Doris a donné lecture du rapport effectué par les services du Département sur les résultats encourageants à propos du rendement du service de l'eau potable à LIGSDORF, à savoir un taux de 86%

- 6.8 Monsieur HENGY Sébastien a donné plus d'information pour étoffer le site internet de la commune.

- 6.9 Monsieur HENGY Sébastien souhaiterait mettre en place des animations pour les personnes du troisième âge, un local est recherché à cette fin.

- 6.10 Il a été signalé que les lampes d'éclairage public des rues de la Birgmatte, maison MULLER Noël et rue Principale, maison MARSCHALL Alice sont défailtantes de même que le toit du local de télédistribution à la tête de réseau de FERRETTE.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. Guy BILGER, Maire lève la séance à 21H45.

Le secrétaire,
Bernard MANGENEY

Le Président,
Guy BILGER



▼ tous les mois, le 3^{ème} mercredi ▼

18 janvier	15 février	15 mars	19 avril	17 mai
21 juin	20 septembre	18 octobre	15 novembre	20 décembre

035	Ligsdorf	Devant l'École	10h15 à 11h00
035	Bendorf	Devant l'École	11h15 à 12h00
035	Sondersdorf	Devant l'École	13h45 à 14h30
035	Ferrette	Parking de l'Office du Tourisme	15h00 à 18h30

INTERNET

Chers habitants,

L'équipe municipale vous informe qu'un site internet a été mis en place, sur lequel vous pourrez trouver quelques informations relatives au village (les événements prévus par les associations par exemple) ainsi que les documents issus des derniers conseils municipaux (compte-rendu, bulletins municipaux émis), etc...

Les responsables d'associations pourront contacter la mairie ou directement Sébastien Hengy pour proposer des articles, événements, informations qu'on ajoutera aussi rapidement que possible.

L'adresse du site : <http://www.mairie-ligsdorf.fr>

Bonne visite et à très bientôt !

Dates à retenir

Elections présidentielles

Dimanche 23 Avril 2017

Dimanche 7 Mai 2017



Elections législatives

Dimanches 11 et 18 juin 2017

COLLECTES DON du SANG en 2017

Vendredi 17 février 2017 de 16H00 à 19H30 à Raedersdorf

Vendredi 21 juillet 2017 de 16H00 à 19H30 à Ligsdorf

Vendredi 29 septembre 2017 de 16H30 à 19H30 à Winkel

Lundi 04 décembre 2017 de 16H00 à 19H30 à Ligsdorf

Sortie annuelle de nos aînés avec le Conseil Municipal



Le 24 septembre 2016

Visite du musée des Milles et Une Racines à Cornimont



Mini croisière sur Le lac de Gerardmer





QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2015 LIGSDORF

ORIGINE DE L'EAU

La commune de LIGSDORF (304 habitants)¹ est alimentée en eau par trois sources en permanence et une en secours. Trois sources ont été déclarées d'utilité publique le 17/07/1980 et disposent de périmètres de protection. Pour l'autre source la procédure de déclaration d'utilité publique est en cours mais comme elle est chargée en arsenic, son utilisation est conditionnée à la mise en place d'une station de traitement. L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange des sources, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

- Dureté : 24,0°f (degré français)
- pH : 7,7

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Eau dure (calcaire).

Selon l'origine, l'eau est à l'équilibre ou légèrement incrustante.

NITRATES

- Teneur moyenne : 6,2 mg/l
- Teneur maximale : 6,9 mg/l

Limite de qualité : 50 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures : 2,1 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 1,9 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : < 0,1 mg/l

Références de qualité

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur sauf pour l'arsenic. La limite de qualité a été dépassée ponctuellement pour le paramètre arsenic à une teneur faible (11,4 µg/l et 14 µg/l pour une limite fixée à 10 µg/l), nécessitant la mise en œuvre de restrictions d'usage. Cette situation est due à l'usage de l'eau de la source arsénifiée en raison de la sécheresse. Une station de traitement de l'arsenic doit être mise en œuvre.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2015, l'eau produite et distribuée par la commune de LIGSDORF est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur sauf pour l'arsenic. La déclaration d'utilité publique des captages et le traitement de l'arsenic doivent être menés à terme.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2015 LIGSDORF secteur BIRGMATT



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-
environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur BIRGMATT de LIGSDORF (20 habitants)¹ est alimenté en eau par deux sources. Une source a été déclarée d'utilité publique le 15/07/1980 et dispose de périmètres de protection. Pour la deuxième source la procédure de déclaration d'utilité publique est en cours d'instruction.

L'eau est distribuée sans traitement. Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange des sources, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

4 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 4 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- **0 analyses non-conformes** aux limites de qualité réglementaires.
- **Taux de conformité : 100 %**

Eau de très bonne qualité microbiologique.

Toutefois au vu de l'historique des analyses de l'eau, la commune doit étudier la mise en place d'un traitement de désinfection permanent (les résultats d'analyses sont très dépendants de la pluviométrie précédant le prélèvement).

DURETE, PH

- Dureté : 20,5°f (degré français)
- pH : 7,4

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Eau dure (calcaire).
Eau à l'équilibre.

NITRATES

- Teneur moyenne : 11,0 mg/l
- Teneur maximale : 11,0 mg/l

Limite de qualité : 50 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures : 2,0 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 1,2 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

Références de qualité
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

Limite de qualité : 0,1 µg/l

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2015, l'eau produite et distribuée par la commune de LIGSDORF pour alimenter en eau le secteur BIRGMATT est conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimiques en vigueur.

Le distributeur doit toutefois mettre en place un traitement de désinfection permanent de l'eau avant distribution.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérogènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

ÉCOLE DE LIGSDORF

Bilan 2016

Les temps forts de janvier à juin ont été :

- des séances d'EPS à Moernach jusqu'à Pâques : Danse contemporaine puis Athlétisme au dernier trimestre sur le terrain de l'école (avec animateur sportif et parents)
- la participation des cm2 au défi lecture cm2/6ème
- une sortie au cinéma en avril "festival du court métrage"
- la sécurité routière en situation réelle avec la brigade motorisée de Kembs et le partenariat de Groupama
- une rencontre Athlétisme en juin à Raedersdorf
- la visite du Collège de Ferrette fin juin pour les Cm2
- la sortie scolaire à la Charrière de Winkel le mardi 5 juillet pour finir l'année ensemble

Puis c'est le temps des grandes vacances bien méritées...et malheureusement la fermeture des écoles de Winkel et de Bendorf.

Réaménagement d'une 2^{ème} salle de classe à Ligsdorf.

Rentée scolaire : jeudi 1er septembre.

Les 12 élèves Cm2 sont partis pour le collège.

Cette nouvelle année scolaire démarre avec 2 classes à Ligsdorf :

*la classe de Mmes Hengy et Colling avec 18 élèves de GS/CP/CE1 et l'aide d'Eliane (ex Atsem à Winkel) 2 jours par semaine

*la classe de Mme Goerig avec 21 élèves de CE2/CM1/CM2

Les PS/MS sont désormais scolarisés à l'école de Ferrette.

Le SIAS est devenu SISJA (syndicat intercommunal scolaire du Jura Alsacien), dont le Président est G.Kugler, Maire de Winkel.

Nous travaillons à présent en étroite collaboration avec l'école de Ferrette en attendant l'ouverture du nouveau pôle scolaire sur le site Robelin (rentrée 2019 si tout va bien).

Depuis début novembre, nous allons à la salle de Moernach le jeudi matin pour faire du Kinball (sport venu du Canada) avec des parents et un éducateur sportif. Nous avons encore plein de projets pour 2017...

Photo ci-dessous prise le 24/11.



**JOYEUSES FETES ET
BONNE ANNEE 2017!**



vies

Amicale

Dons

Rires

Magie

Donneurs

Scintillant

Ensemble

Solidarité

Générosité

Collectes de sang

Donneurs de sang Ligsdorf

Joyeux

Noël

L'association des Donneurs de sang de Ligsdorf vous présente tous leurs meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année !

Le président : Stehlin Roland



L'association de Tir de Ligsdorf regroupe actuellement une petite trentaine de membres dont la grande majorité est affiliée à la Fédération Française Tir.

Le stand de Tir de Ligsdorf offre une vaste gamme de pas de tir de loisir et est ouvert toute l'année, le dernier samedi du mois l'après-midi ainsi que le dimanche matin, en supplément le stand est ouvert le mercredi soir du printemps jusqu'en septembre.

L'ensemble des membres et moi-même vous présentons tous nos meilleurs voeux pour cette nouvelle année 2017 ainsi qu'à vos proches.

Que celle-ci vous apporte bonheur, santé, joies familiales et réussite professionnelle.

Le Président

Antony Eric



SAPEURS-POMPIERS

Centre de Première Intervention

LIGSDORF

Merci à la grande générosité de tous les habitants pour leurs dons annuels lors de la distribution de nos calendriers.

Interventions en 2016 :

- *dégagement de fumée
- *inondation voie publique / épuisement de locaux
- * ouverture de porte
- * malaises à domicile
- * accident voie publique avec blessé / accident de circulation
- * feu de broussaille
- * secourisme à l'école (apprendre à porter secours)
- * asphyxie/détresse respiratoire
- * divagation/récupération d'animaux
- * chute d'arbres sur voie publique
- * ramassage sur la chaussée d'animaux blessés/morts par collision
- * nids de guêpes/frelons

Toutes ces interventions sont déclenchées automatiquement par le Codis de Colmar ou le Samu. Suivant la gravité des faits, la sirène est déclenchée et tout le processus de secours est mis en place.

Merci à toutes les personnes qui ont apporté leur contribution aux pompiers lors des différentes sorties.

Grâce à l'intervention première et rapide **du CPI Ligsdorf**, nous avons pu limiter des dégâts dans de nombreux cas, sur le plan matériel et humain. Ceci conforte l'idée qu'il est nécessaire de défendre et de conserver les corps locaux, qui sont appropriés et justifiés dans nos villages.

Merci au Maire et aux Adjoints pour leur présence rapide et systématique et leur grand soutien lors de la manifestation à Koestlach.

Merci également pour leur contribution financière annuelle.

Conseils :

*Rappel : détecteur de fumée obligatoire depuis mars 2015. Les modèles haut de gamme assurent une télétransmission d'un détecteur à l'autre dans l'habitation. Il est conseillé d'avoir un détecteur par étage.

*Au moment d'alerter les secours (**18 ou 15**), veuillez à bien préciser les adresses (lieu, lieu-dit, rue...) afin de pouvoir intervenir au plus vite, ainsi que les circonstances de votre appel.



**Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de
fin d'année. Joie, bonheur et santé pour 2017!**

Le Chef de Corps
Clément Herro

Le Président de l'Amicale
Georges Hengy



BILAN – ACTIONS 2016



NETTOYAGE ET ENTRETIEN DE L'ILL SUR 2500m COMMUNE DE LIGSDORF

Travaux effectués par le Service Aménagement Rivière (SAR) CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN – 68006 COLMAR cedex

Travaux Dépôt Hauger : Quelques coupes sélectives, enlèvement d'embâcles, travaux d'énrochement et de franchissabilité.



Berge MOULIN-BAS coté route : Opération de coupe sélective et d'élitage jusqu'au pont limite communale LIGSDORF-SONDERSDORF, environ 150 mètres.



PÊCHE ET RIVERAINS DE L'ILL / LIGSDORF

Alevinage mercredi le 6. Juillet 2016 : 5000 alevins de truites FARIO, par le syndicat, les locataires et Monsieur le Maire de LIGSDORF.



Nos plus profonds remerciements au SYNDICAT MIXTE DE L'ILL et au CONSEIL DEPARTEMENTAL du HAUT-RHIN, service Aménagement Rivières (Ingénierie, Travaux Hydrauliques et Barrages pour leur soutien TECHNIQUE et FINANCIER .

Civisme, vigilance, respect de l'environnement, de la nature, voilà notre plus cher souhait pour la nouvelle Année !

NOUS VOUS SOUHAITONS A TOUTES ET A TOUS,

RIVERAINS ET HABITANTS DE NOTRE VILLAGE,

UN JOYEUX NOEL ET UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2017

JOIE BONHEUR ET SANTE !

Pour L'Association Syndicale Libre de Pêche et des Riverain de L'ILL

Les membres du BUREAU :

Jean-Pierre DESCHANG – Jean-Paul MONTAVON – Ernest MONTAVON

Les locataires de la PECHE : Roland BRUGGER (Locataire) HENGY Georges (Caution)

ASSOCIATION GESTION DE LA SALLE



Tarif de location (pour les villageois) :

- 150 € salle + cuisine
- + 20 € pour les ordures ménagères
- + 30 € d'électricité/jour loué (d'avril à octobre)
- + 60 € d'électricité/jour loué (de novembre à mars)

Tarif location salle pour obsèques = 50€.

Un chèque de caution de 700 € est demandé à la remise des clés, ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile.

Casse et perte seront facturées.

Pour la location de la salle, s'adresser à Clément Herro au 03 89 40 41 57 ou 06 82 48 71 12.

Cette année encore, nous avons investi dans du matériel neuf (nouvelles tables, chariot à assiettes et de nouveaux verres).

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2017 !



L'année 2016 s'achève, elle était marquée par 2 évènements.

La visite Pastorale dans notre communauté de Paroisses avec la venue de Mr Vincent Dollmann et le repas paroissial qui fût un grand succès, un bon moment de convivialité et de

rencontre.

Merci à vous tous qui par votre présence et votre aide nous ont soutenus.

Merci pour votre générosité Dons, Lots et Pâtisseries.

Merci à l'équipe de cuisine et à l'équipe qui a assuré le service.

Merci pour les dons pour le fleurissement de notre église, et aux dames fleuristes.

Nous tenons également à remercier les bénévoles qui ont participé au nettoyage de l'église.

Un merci chaleureux à madame Juliette Stehlin qui pendant de très longues années était au service de l'église, toujours disponible et fidèle.

*Nous vous souhaitons un très bon NOEL et une bonne et heureuse année 2017
Santé, Joie et Bonheur.*

M.C. HENGY, la présidente et les membres du Conseil





LIGSDORF

Chers amis,

Notre petite chorale de Ligsdorf n'a rien de particulier à vous relater au sujet de l'année 2016 écoulée. Associée aux choristes des villages voisins, nous avons simplement eu plaisir à vous servir dans vos célébrations, tristes ou festives.

Beaucoup de paroisses sundgauviennes peinent actuellement à trouver un organiste. Nous avons la très grande chance d'être accompagnés à l'orgue par M. Philippe BRUGGER, tantôt organiste, tantôt directeur. Nous le remercions chaleureusement. Par ailleurs, Bendorf et Sondersdorf sont animées par M. Charles RUEHER, vaillant octogénaire.

Sur cette note positive, je vous souhaite de profiter pleinement des fêtes de fin d'année. Que les étoiles puissent briller dans les yeux des enfants et des grands ...

N'oubliez pas la messe de minuit du **24 décembre à 23 h à Bendorf**, suivie d'un vin chaud offert par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bendorf.

Que l'année 2017 vous apporte santé, joie et sérénité

Merci pour vos soutiens,
Renée Stehlin , Présidente



Philippe BRUGGER



Pluie de médailles au SAJA

Samedi le 25 juin 2016, à l'occasion des 140 années de la fondation du Syndicat des Apiculteurs du Jura Alsacien (anciennement Syndicat des Apiculteurs du Canton de Ferrette), une cérémonie de remise de décorations et de médailles a été organisée.

Georges RUCKLIN et Christian BLIND, membres du syndicat de longue date, ont été nommés en 2015 et 2016 chevaliers du mérite agricole en reconnaissance de leur engagement pour le développement de l'apiculture dans le Jura Alsacien et la promotion de l'élevage de reines.



Christian BLIND et Georges RUCKLIN décorés du mérite agricole



La médaille relative à cette distinction leur a été remise par Monsieur DOLL, maire de Lutter et Monsieur BILGER, maire de Ligsdorf où résident les deux lauréats.

La cérémonie s'est poursuivie par la remise de la médaille de l'abeille d'or décernée par la fédération des apiculteurs du haut Rhin à 14 de nos membres pour leur engagement depuis plus de 30 ans dans notre syndicat. C'est Monsieur COHENDET, maire de Ferrette qui a fait la distribution des médailles, aidé par le président du syndicat Michel LEHMANN qui a brièvement rappelé le rôle de chacun des médaillés dans la vie de notre association. Notre vétéran âgé de 94 ans et rescapé du camp de Tambov s'occupe toujours de ses 12 ruches et mange chaque jour du miel auquel il attribue le secret de sa longévité.

Après le vin d'honneur et le buffet généreusement garni préparé par nos membres, la soirée s'est agréablement poursuivie dans la grande salle du rucher-école où une délicieuse paella a été servie à nos 80 invités.

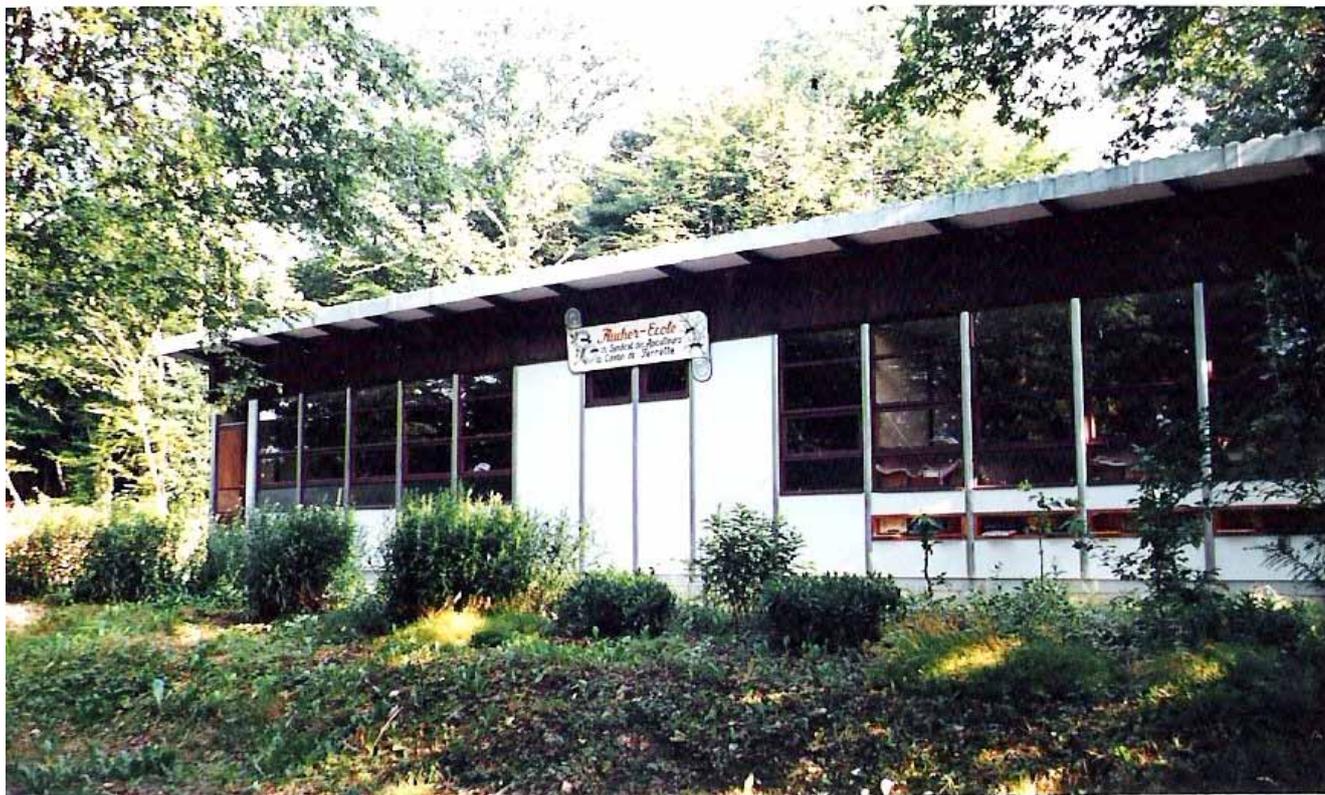
Ont été décorés de l'Abeille d'or : BANZET André, BERGER Rose, BLIND Christian, BLIND Marcel, BOETSCH Georges, DATTLER Charles, DOPPLER Claude, GILARDONI Gabriel, HENGY Morand, OLLIVIER Michel, REINHART Joseph, RUCKLIN Georges, WEBER Antoine, WEIGEL Henri.

Photos : SAJA



Félicitations
à
Blind Christian
et
Henry Morand

SYNDICAT DES APICULTEURS DU JURA ALSACIEN



Le Syndicat des Apiculteurs du Jura Alsacien fondé en 1876 sous l'impulsion de l'industriel mulhousien Thierry-Mieg a toujours été un outil de formation pour l'apiculture dans le Jura Alsacien. Le premier rucher situé à Hyppoltskirch (commune de Sondersdorf) acheté en 1976 a été complété en 1983 par la construction du rucher école installé en lisière de forêt sur le chemin des marronniers à Sondersdorf. Il comporte un bâtiment de 120 m² partagé en trois parties qui sont le rucher, la miellerie et une grande salle pouvant accueillir 80 personnes. Sur le terrain attenant constitué d'une lande d'une superficie d'un hectare se trouve la station de fécondation animée par notre cercle d'élevage de reines.

Notre association affiliée à la Fédération des Apiculteurs du Haut Rhin comporte actuellement 96 membres et organise chaque printemps une formation à l'apiculture pour les débutants ainsi qu'un cours d'élevage de reines qui ont permis de recruter plus de 60 nouveaux apiculteurs depuis 2003.

En plus des cours nous vous aiderons à peupler votre première ruche avec une colonie issue de notre élevage de reine. Si vous n'avez pas d'emplacement où mettre votre ruche nous pouvons vous accueillir sur le terrain de notre rucher école. De même pour l'extraction de votre miel nous vous mettons à disposition le matériel nécessaire.

Si vous êtes intéressé par nos formations vous trouverez ci-joint les horaires et tarifs de nos formations ci joints et le talon à renvoyer à notre secrétaire.

En espérant vous voir bientôt rejoindre notre association.

Le président du SAJA
Michel LEHMANN

COURS D'APICULTURE ANNEE 2017

Horaires

- Les cours théoriques ont lieu le lundi soir de 19h30 à 22h à partir du 3 avril 2017 au rucher école situé rue des marronniers à Sondersdorf. (voir plan d'accès)
- Cours pratiques: samedi après midi à partir du 22 avril suivant météo.

Frais de participation:

- Pour les auditeurs non membres du syndicat les frais de participation aux cours sont de 60 € avec fourniture du livre *ABEILLES tout savoir sur l'apiculture* (180 pages)
En cas d'adhésion à la suite des cours le syndicat offre une ristourne de 25 € sur la cotisation 2017.
- Pour les membres du syndicat les cours sont gratuits seul le fascicule est facturé 20€.

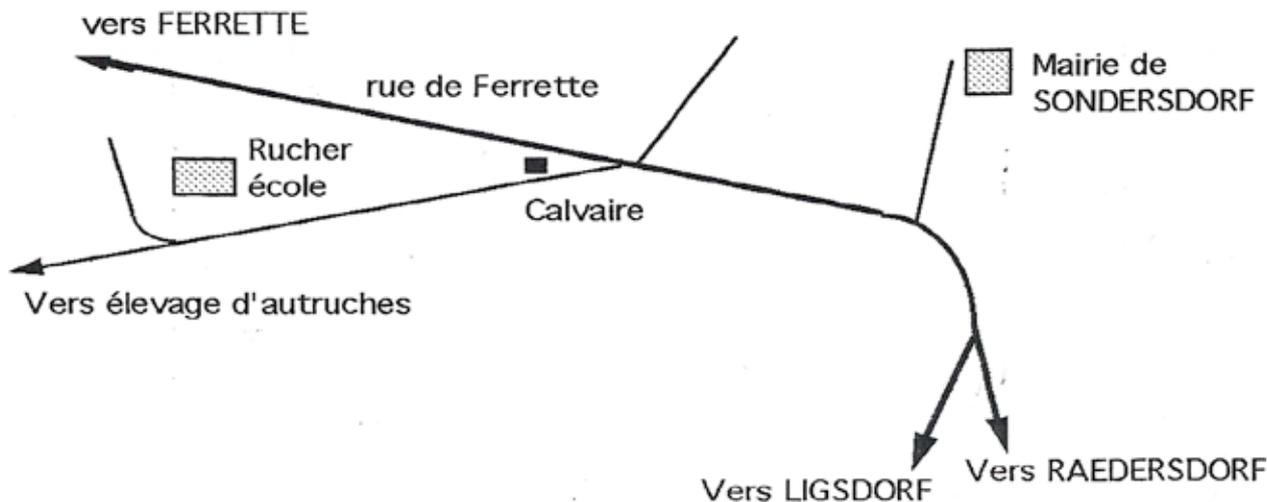
Inscriptions :

Pour confirmer votre participation ou obtenir des renseignements veuillez retourner le talon ci joint avec votre chèque à notre secrétaire :

Francis MEDUS 13 rue de Ferrette 68480 LIGSDORF Tél.0389404638

avant le 3 avril 2017.

francis.medus@wanadoo.fr



Je désire m'inscrire aux cours d'apiculture 2017 (cocher les lignes vous concernant)

Je désire m'inscrire aux cours d'élevage de reines (conditions et horaires sur demande)

Je désire devenir membre du Syndicat des Apiculteurs du Jura Alsacien (cotisation 45€)

NOM:..... Prénom:.....

Adresse: Tél..... Email.....

Code postal:..... Localité:.....

Date :

Signature :

à envoyer à : Francis MEDUS 13 rue de Ferrette 68480 LIGSDORF

A l'attention de Monsieur Le Maire

Hirsingue le 10 octobre 2016

Objet : Opération "Brioche" 2016

Monsieur le Maire,

La solidarité et la générosité de vos administrés ont une nouvelle fois été au rendez-vous de notre traditionnelle vente de "Brioche" au profit des personnes handicapées mentales de l'A. P. E. I. de Hirsingue.

L'édition 2016 a permis de vendre dans votre commune **120** brioches pour un montant de **610€**.

Je suis particulièrement touché par ce résultat, principalement dû à l'efficacité des vendeurs bénévoles de votre village. Je souhaite que vous leur transmettiez publiquement nos plus vifs remerciements, ainsi qu'à vos concitoyens pour leur générosité.

L'accompagnement au quotidien des personnes déficientes intellectuelles est à la charge des collectivités territoriales. Notre association assure au mieux cette mission ! Mais par les dons de cette opération « Brioche », vous nous permettez d'améliorer le cadre de vie des personnes défavorisées accueillies dans nos structures.

Au nom des personnes résidentes et usagères de nos services, de l'ensemble du personnel, des membres bénévoles du Conseil d'Administration, nous vous remercions très chaleureusement.



Le Président,

Fernand HEINIS

**Merci à Christiane,
Rachel, Renée
et Yolande
pour la vente.**

P. S. : Les bénéfices nous permettent de financer une partie des travaux de rénovation des chambres et poursuivre l'humanisation des unités de vie du site.



Banque Alimentaire du Haut-Rhin

9 allée Gluck - 68200 MULHOUSE - Tél. 03 89 42 77 77 - Fax 03 89 59 09 78

Mulhouse, le jeudi 3 novembre 2016.

Objet :
Votre collecte au profit de la Banque Alimentaire

Mesdames,

Une nouvelle fois, à l'occasion de la fête d'Halloween, vous avez bien voulu organiser dans votre village une collecte au profit de la Banque Alimentaire.

C'est donc dans un esprit de solidarité au profit des plus démunis, que les participants ont récolté près de 200 kg de denrées variées.

Pour cette initiative, et au nom de tous les bénévoles et salariés de notre association, nous vous remercions chaleureusement, ainsi que les enfants, pour votre dévouement réitéré.

Meilleures salutations.

**Merci à
Aurore ACKER,
aux enfants
et accompagnateurs**

Fernand CLAUSS
Président

**Merci à Rachel
pour la quête**



COMITÉ DU HAUT-RHIN

La quête à domicile organisée à LIGSDORF en 2016 au profit du Comité départemental de la Ligue contre le Cancer a permis de réunir la somme de 1965 € (1820€ en 2015).

Les fonds recueillis dans les communes du Haut-Rhin sont affectés en priorité à la recherche, à l'aide aux malades et à la prévention dans le département.

LIGUE CONTRE LE CANCER
Comité du Haut-Rhin
Association reconnue de mission d'utilité publique
Maison de la Ligue et des Patients
11, rue Camille Schlumberger · 68000 Colmar
Tél. 03 89 41 18 94 · E-mail : cd68@ligue-cancer.net
www.liguecancer-cd68.fr
N° SIRET 312 327 943 00048



Les anniversaires en 2017

06.05.	Mme MEISTER Augustine	92 ans	09.09.	M EGENSCHWILLER André	79 ans
17.05.	Mme ANTONY Blanche	92 ans	01.05.	Mme SCHMITT Christiane	77 ans
24.12.	Mme MARSCHALL Alice	92 ans	01.02.	Mme WURTZ Marie-Thérèse	76 ans
03.11.	Mme STEHLIN Juliette	91 ans	01.05.	Mme EGENSCHWILLER Marie-Paule	76 ans
22.06.	Mme DIETLIN Marie-Louise	89 ans	03.07.	M DOLLINGER Albert	76 ans
16.03.	Mme GINOT Anne	88 ans	16.09.	Mme BLIND Elisa	76 ans
16.03.	M SCHMITT Jean	86 ans	29.08.	M HENGY Raymond	75 ans
08.11.	Mme PFIFFER Jacqueline	85 ans	09.09.	M DESCHANG Jean-Pierre	75 ans
14.12.	M SCHMITT Alfred	85 ans	19.06.	M BRUGGER Joseph	74 ans
04.02.	M BRUGGER Pierre	84 ans	10.07.	M HERRO Oscar	74 ans
24.08.	Mme SUTER Elsbeth	84 ans	19.07.	M MEISTER Bernard	73 ans
28.02.	Mme HEINIS Marie-Thérèse	83 ans	12.12.	MME.DESCHANG Lydie	73 ans
30.05.	M RINGENBACH Yves	83 ans	26.01.	MME. HERRO Huguette	71 ans
08.06.	Mme MULLER Colette	82 ans	20.05.	MME. HENGY Marie-Claudine	71 ans
09.05.	M MONTAVON Ernest	81 ans	21.12.	M. BILGER Guy	71 ans
10.05.	M BRUGGER Roland	80 ans	20.03.	M. BRUGGER Adrien	70 ans
10.05.	M BLIND Christian	79 ans	13.07.	M. MEDUS Francis	70 ans
11.05.	M SCHMITT Marcel	79 ans	19.07.	M. ANTONY Fernand	70 ans
23.05.	Mme BRUGGER Anne-Marie	79 ans	31.07.	M. MARSCHALL Jean-Paul	70 ans
			07.09.	Mme BRUGGER Marie-Louise	70 ans
			26.10.	M. BRUGGER Jean-Pierre	70 ans

Naissances en 2016

Mathilde FISCHER	19.11.2016	23, rue du réservoir
Alma BALTISBERGER	04.12.2016	34b, rue Principale



Décès en 2016

03.02.2016 Charlotte THOMANN



*Le Maire, Les Adjointes,
Les Conseillers Municipaux
et le personnel de la Commune
vous présentent tous leurs meilleurs vœux
à l'occasion de la Nouvelle Année.*